



MEMORY FOAM COMFORT®

### **Garantie limitée de 10 ans sur les surmatelas de latex et mousse mémoire**

Nous garantissons votre nouveau surmatelas contre les défauts à l'exception de dommages causés par un mauvais usage (comme des enfants sautant sur le matelas), un abus, un accident, une négligence, une incurie, une modification du produit ou si la mousse est exposée à l'humidité, aux liquides, aux produits chimiques ou à toute autre condition que le fabricant ne peut contrôler. La garantie limitée couvre les d'empreintes corporelles de 1" qui ne sont pas causées par une base non adéquate. Si l'entretien du surmatelas est requis à cause d'un tel défaut à l'intérieur de la période de garantie, votre surmatelas sera réparé ou remplacé. La garantie commence à la date de l'achat original. Les coûts pour transporter le matelas à l'atelier et pour vous le retourner sont la responsabilité du consommateur. Cette garantie est fournie à l'acheteur original seulement et n'est pas transférable. Tous les retours doivent être autorisés par MFC.

### **Cette garantie limitée ne couvre pas :**

1. Tout dommage structurel dû à l'utilisation d'une base non adéquate. Le surmatelas doit être complètement supporté (c.-à-d. sur sa longueur et sa largeur complète) par un matelas droit et ferme.
2. Tout dommage structurel dû à l'utilisation du surmatelas sans housse de protection ou avec une housse non conforme. Votre surmatelas devrait aussi être protégé de la lumière et du soleil, sinon il va s'oxyder, s'émietter et se décomposer rapidement.
3. Le protège surmatelas ou la housse (y compris les taches, les salissures et les brûlures)
4. L'adoucissement naturel, l'odeur et les déchirures de la mousse ainsi que les renforcements dus à l'usure normale.
5. Dans les premiers mois, vous remarquerez *peut-être* le développement d'empreintes corporelles dans la surface de votre surmatelas. C'est un phénomène normal et cela indique que le surmatelas se conforme à l'environnement naturel et aux contours de votre corps. Les empreintes corporelles ne sont pas un signe de défaillance structurale du surmatelas, mais un processus normal de son utilisation. La rotation de la tête au pied du surmatelas aux trois à quatre mois minimisera l'apparition d'empreintes corporelles.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages indirects découlant de l'utilisation de ce produit.